L'INCESTE : L'ENFANT, LA LOI, LA CULTURE

Changer de regard

Annick Faniel
Christine Acheroy

2023

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D/2023/15693/01

Cette étude a été réalisée par Annick Faniel et Christine Acheroy, sociologues et membres du CERE asbl : www.cere-asbl.be

Nous remercions chaleureusement Eden Glejser, juriste, pour sa contribution à la rédaction ainsi que son implication dans le travail de recherche, notamment juridique.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux différentes personnes interviewées, pour le partage de leur expérience et leurs apports au sein de cette étude :
Françoise Hoornaert, psychologue et coordinatrice de l'équipe pluridisciplinaire SOS Parents-Enfants de Tournai
Michèle Meganck et Hélène Stranart, Juges de la jeunesse de Bruxelles
Laurence Carpent, Conseillère adjointe, représentante du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) de l'arrondissement de Bruxelles.
Samira Bourhaba, psychologue, formatrice et superviseuse au sein du Centre Thérapeutique Kintsugi à Liège. Elle a été, de 2001 à 2023, directrice et intervenante psycho-sociale au sein du service Kaleidos qui accompagne à Liège des mineurs victimes d'inceste et leur famille.

Merci également à nos collègues, Caroline Leterme et Caroline Ovaere, qui nous ont écoutées, soutenues et conseillées dans notre recherche.

Enfin, nous remercions la Fédération Wallonie-Bruxelles qui soutient notre travail et nous a permis de réaliser cette étude.

Annick Faniel est administratrice déléguée du CERE. Elle en coordonne les projets et en dirige les recherches. Elle est responsable de l'éducation permanente au sein de l'asbl et publie, à ce titre, de nombreuses analyses. Elle anime également des formations et des rencontres avec différents publics sur des questions liées à l'enfance.

Christine Acheroy est chargée de mission au CERE. Elle réalise des recherches sur des thématiques en lien avec l'enfance et est l'auteure de diverses analyses et études. Elle anime également des formations et participe à l'élaboration et la mise en oeuvre des projets du CERE.

Le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE) a été fondé en 2006 par des experts de l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF. Il est reconnu comme association d'éducation permanente par la Communauté française et collabore à ce titre avec la Direction générale de la Culture et le Service de l'éducation permanente. Centre d'éducation permanente et de recherche dans le domaine de l'enfance, le CERE travaille sur des projets visant à promouvoir la dignité des enfants et l'égalité entre les enfants. À cet effet, il produit et diffuse des analyses et des études, accompagne et conseille des acteurs ou des structures d'accueil en valorisant leurs ressources, développe des actions de sensibilisation et de formation des acteurs visant le développement des compétences et leur participation collective.

Recherche et rédaction : Annick Faniel et Christine Acheroy

Direction de la recherche : Annick Faniel

Mise en page et illustration de la couverture : Christine Acheroy

Citer la référence :
FANIEL, Annick, ACHEROY, Christine, 2023. *L'inceste : l'enfant, la loi, la culture. Changer de regard.* Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE asbl). 22 décembre 2023.

© Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE asbl).
Rue de la Poste 105, 1030 Bruxelles. 2023

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 9

PARTIE I 15

CHAPITRE 1 - DIRE (ENFIN !) L'INCESTE..... 15

Dire (enfin !) l'inceste : le contexte législatif 15
Une brève perspective historique 15
Effets attendus de la réforme sur les victimes et la société 21
Dire (enfin !) l'inceste : la société civile 22
Procédure et accompagnement : il y a mais il faut plus ! Les défis de la réforme sur le terrain..... 23
Les dispositifs de prise en charge des enfants victimes d'inceste..... 23
Quand l'enfant dit l'inceste. Et après ? 25
Les procédures judiciaires 28

CHAPITRE 2 - REFORMER LA LOI... CHANGER DE REGARD..... 31

Un manque cruel de données : symptomatique ou à l'origine de la méconnaissance de l'inceste ? 31
La preuve en justice pénale..... 36
La parole de l'enfant incrédibilisée 36
L'idéologie du Syndrome d'aliénation parentale (SAP)..... 38
La preuve par l'examen de l'hymen… vraiment ?..... 40
La question du consentement : consentir versus concéder… 41

PARTIE II 45

CHAPITRE 1 - SANTE SEXUELLE ET SEXUALITE DE L'ENFANT..... 45

La question du vocabulaire : confusion des mots, confusion des actes 45
Mais qu'est-ce que la sexualité ?..... 47

Le jeu comme moyen d'apprendre et de comprendre.....49
Le jeu à caractère sexuel : un jeu comme un autre.....51
Les conditions du jeu.....53
L'adulte éducateur et garant.....54

CHAPITRE 2 – EFFETS DE L'INCESTE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT. 57

L'identité.....58
Comment l'inceste nie l'enfant dans ses besoins fondamentaux.....59
Le toucher, quel toucher ?.....59
Le besoin de sécurité.....61
Le besoin d'appartenance.....64
Le besoin d'estime de soi.....66
Le besoin de réalisation.....68
Les ressentis et les stratégies d'adaptation de l'enfant face à l'inceste et leurs conséquences sur son développement.....69

PARTIE III.....73

L'INCESTE EST CULTUREL.....73

Système et domination : l'inceste, violence genrée.....73
Récurrences contextuelles.....73
Dynamiques relationnelles et système de domination.....76
Le silence et l'ambivalence relationnelle comme moyens de domination.....77
La culture de l'inceste.....78
L'infantisme : culture de domination envers les enfants.....79

CONCLUSION.....83

EN FINIR AVEC LA CULTURE DE L'INCESTE.....83

Changer de perspective.....83

BIBLIOGRAPHIE.....87

INTRODUCTION

Fondé en 2006, le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE asbl) se consacre aux questions relatives à l'enfance (de zéro à dix-huit ans), à la parentalité et aux familles. À cet effet, le CERE mène des recherches, réalise études et analyses, publie, forme et accompagne des équipes et des personnes. Rapidement après sa création, l'équipe de l'association est amenée à effectuer une recherche sur la maltraitance infantile et à animer des groupes de parole et des tables rondes avec des professionnel·les de l'enfance à Bruxelles et en Wallonie[1]. Les résultats de cette recherche mettent notamment en exergue le sentiment d'impuissance et l'isolement des professionnel·les confronté·es à une situation de maltraitance infantile avérée ou soupçonnée. Outre le questionnement relatif à la procédure d'intervention, se pose celui de la communication avec l'enfant. Pour répondre à ces questions et outiller les professionnel·les de l'enfance, le CERE imagine et crée une formation à destination des professionnel·les de l'enfance, *Voir et recevoir la maltraitance*[2], dispensée aujourd'hui depuis plus de dix ans. Améliorée et réactualisée au fil du temps et des changements sociétaux, légaux ou politiques, elle s'enrichit également au fur et à mesure de la réflexion portée par l'équipe sur la thématique, au regard du développement de l'enfant.

En 2022, la réforme du Code pénal sexuel belge nous pousse à mieux comprendre un sujet insuffisamment abordé en Fédération Wallonie-Bruxelles : l'inceste. Nommé au sein du nouveau Code pénal sexuel belge, ce mot tabou et longtemps absent des textes de loi, est cité, défini et associé à une aggravation de peines, comme il sera précisé dans notre chapitre sur la législation. Ces changements au niveau légal s'accompagnent-ils de pratiques particulières dans

[1] Voir à ce propos nos ressources et publications sur le sujet : https://www.cere-asbl.be/thematiques/?_thematique=violences-maltraitances
[2] https://www.cere-asbl.be/formations/voir-et-recevoir-la-maltraitance-dun-enfant/

l'accompagnement des personnes ayant vécu ou vivant l'inceste ? De changements par rapport à leur protection ? Peut-on observer un travail de prévention renforcé ?

Toutes ces questions commencent à émerger au CERE à la suite des émulations en France en 2021, puis lors de la parution du nouveau Code pénal sexuel belge en juin 2022 : débats, réactions provoquées par la publication du livre *La Familia grande*[3], création de la CIIVISE[4] en janvier 2021, qui, en deux ans, a recueilli 30 000 témoignages[5] lors de son enquête. Elle a organisé des réunions publiques partout en France, où des victimes ont pu prendre la parole, témoigner, trouver enfin une oreille à leur souffrance. Soutenue par de nombreuses personnalités publiques françaises, elle bénéficie depuis ce mois de novembre, d'un amendement en vue de sa pérennité au-delà du 31 décembre 2023[6]. De manière chiffrée, le gouvernement français parle de 2 à 3 enfants incesté·es par classe et de 160 000 enfants par an subissant viols, incestes et agressions sexuelles. Le rapport précise « qu'en moyenne, les violences commencent vers l'âge de 8 ans et demi, et peuvent durer des années. Mais dans un quart des cas, les viols ou agressions sexuelles ont lieu avant l'âge de cinq ans[7] ». Suite

[3] KOUCHNER, Camille, 2021. *La Familia grande*. Paris, éditions du Seuil.
[4] CIVIISE : Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.
https://www.ciivise.fr/
[5] Information extraite de l'amendement n°20, déposé le 3 novembre 2023 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/1818/AN/20
[6] Voir l'article suivant [consulté le 9 novembre 2023] : https://www.cnews.fr/france/2023-09-07/inceste-une-soixantaine-de-personnalites-appellent-au-maintien-de-la-ciivise
[7] Informations issues de la vidéo : « Quelle est l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants en France ? Comprendre en 3 minutes ». *Le Monde* [en ligne]. [Consulté le 9 novembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/comprendre-en-3-minutes/video/2023/11/28/quelle-est-l-ampleur-des-violences-sexuelles-faites-aux-enfants-en-france-comprendre-en-trois-minutes_6202691_6176282.html

à ces constats, une campagne française de sensibilisation aux violences sexuelles a vu le jour le 12 septembre 2023[8].

Avant cela, un sondage Ipsos[9] de novembre 2020, en France également, estime à 10 % la proportion de la population ayant été victime d'inceste, 78 % de femmes, 22 % d'hommes. Ce qui revient donc à une estimation de 2 à 3 enfants par classe. 80 % des cas des violences sexuelles ont lieu dans la sphère familiale, lit-on dans le sondage. En Belgique, 84 % des viols recensés concernent des victimes mineures[10]. À ce jour, toutefois, la Belgique n'a pas de statistiques officielles sur l'inceste. Lors de son intervention au récent colloque sur le sujet[11], Marie-Colline Leroy, Secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, évoque néanmoins la prise en charge d'un total de 8200 victimes, enfants et adultes compris·es, par les CPVS[12] actuellement. Elle cite également le chiffre de 1 enfant sur 10 victimes d'inceste en Belgique.

Tous ces chiffres montrent qu'il ne s'agit pas de faits isolés ou rares, ni d'une pratique récente, comme le rappelle l'anthropologue Dorothée Dussy : « quel que soit le pays dans lequel on enquête, les groupes sociaux, le régime politique, la période (puisqu'il y a des enquêtes qui documentent la prévalence de l'inceste sur plus de

[8] Lien vers la campagne [consulté le 9 novembre 2023] : https://www.dailymotion.com/video/x8o0tls

[9] Accès au document : http://aivi.fr/doc/Ipsos_Face_a_l'inceste_Rapport.pdf

[10] www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-sexuelles/le-viol

[11] Voir programme du colloque « L'inceste. Écouter, accueillir et accompagner les victimes », organisé par la Fédération Laïque des centres de planning familial, le 7 novembre 2023. [Consulté le 9 novembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.planningfamilial.net/evenements/

[12] Les Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles (CPVS) offrent des soins multidisciplinaires aux victimes de violences sexuelles et des conseils aux personnes de soutien. Tous les soins sont proposés en un seul lieu par une équipe spécialement formée à cet effet. Pour en savoir plus sur les centres et leur développement : https://cpvs.belgium.be/fr

soixante ans), il y a partout au monde à peu près les mêmes proportions de personnes qui vivent des situations d'inceste[13] ».
Ces réalités et ces évènements nous conduisent à questionner l'inceste au regard de l'enfant et amener une réflexion dans l'espace public.

Notre étude comportera trois parties et aura pour objet l'inceste au regard des enfants et de leur développement. Tout d'abord, nous nous pencherons sur le texte du nouveau Code pénal sexuel, dont nous mettrons en lumière les éléments saillants relatifs à l'inceste, sa définition légale et ses bénéfices en termes juridiques. Nous y questionnerons également la procédure d'accompagnement, la notion de consentement, le recensement et la notion de preuve en justice.
Une seconde partie aura pour objectif de mieux comprendre l'inceste au regard du développement de l'enfant et de ses besoins. Elle proposera dans un premier temps un rappel des éléments essentiels liés à la santé sexuelle et à la sexualité des enfants, car il nous semble important de poser des jalons de réflexion, tant pour aborder les effets de l'inceste sur le développement de l'enfant, de ses besoins affectifs et sociaux, de son estime de soi, de ses liens d'attachement ou encore de son identité, que pour questionner les stéréotypes véhiculés à propos de la sexualité des enfants ainsi que les craintes ou comportements adultes associés à ces stéréotypes.
Dans la troisième partie de notre étude, sur base de l'approche anthropologique de Dorothée Dussy[14], nous insisterons sur l'aspect systémique et culturel de l'inceste.

[13] DUSSY, Dorothée, 2013. *Le berceau des dominations*. Paris. Éditions La Discussion. Réédité par les Éditions Pocket en 2021.
[14] Dorothée Dussy est anthropologue, directrice de recherche au CNRS, chercheuse au Centre Norbert Elias (CNRS/EHESS/Universités d'Aix-Marseille et d'Avignon). Elle travaille sur les rapports de domination dans différents contextes. Une partie de ses travaux porte sur la pratique de l'inceste dans les familles occidentales.

Enfin, dans notre conclusion, nous soulignerons la nécessité de changer de regard pour pouvoir changer les pratiques et notamment mieux déceler et accompagner les enfants victimes d'inceste.

Mais, pour l'heure, nous ouvrons notre réflexion et notre première partie par un regard détaillé sur le nouveau Code pénal sexuel belge de juin 2022.